



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2024 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le dix-huit juin deux mille vingt-quatre.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, POYET Manon, BOUTTE Thérèse, DUMAS Jean-Marc, DAMEZET Jérôme, FAURE Sophie, DETHY Annie, QUATRESOUS Christian, MONTET Frédéric, POYET Mathieu

ABSENTS EXCUSES :

SOUBEYRAND Daniel donne pouvoir à DETHY Annie,

Madame POYET Manon est élue secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10 + 1 pouvoir

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Finances**
 - Point sur les dépenses
 - Refacturation SACEM aux associations
- **Ecole**
 - Point sur le Conseil d'école
- **Tourisme**
 - Convention GR des hautes vallées
- **Urbanisme**
 - DPU sur la maison BORY
- **Divers**
 - Point portage des repas
 - Tableau des permanences des élections du 30 juin et 7 juillet
 - Inauguration de la salle du Tilleul

Approbation du procès-verbal du 27 mai 2024 à l'unanimité des membres présents.

Finances

- **Point sur les dépenses**

Après 6 mois d'exercice financier sur 2024, nous avons souhaité faire un bilan des dépenses et des engagements ; à mi-parcours, les budgets sont respectés ; nous nous devons de rester vigilants afin de dégager de l'excédent de fonctionnement pour le financement des investissements à venir sur la commune.

- **Refacturation SACEM**

Monsieur le maire explique l'article L122-4 du Code de la Propriété intellectuelle dispose que la diffusion d'œuvres de l'esprit nécessite l'autorisation préalable et écrite de leurs auteurs. Toute diffusion d'une

œuvre appartenant au répertoire de la Sacem doit donc être déclarée préalablement et faire l'objet de la signature d'un contrat général de représentation suivant les dispositions de l'article L132-18 du Code de la Propriété intellectuelle.

Monsieur le Maire explique qu'une commune peut mandater une association pour l'organisation, pour son compte et à sa seule demande, d'une manifestation. Dans ce cas et conformément aux dispositions de l'accord conclu entre la Sacem et l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et pour les seuls événements ayant lieu lors d'une fête locale ou fête à caractère social, la Sacem peut accepter de l'association mandatée se substitue à la commune dans ses relations avec elle.

Par la présente délibération la commune atteste avoir mandaté les associations ci-après :

- NMSB pour la fête patronale du 27 juillet au 29 juillet et une soirée halloween le 31 octobre.

La commune refacturera le montant à l'association soit

- NMSB : 431.53€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

Ecole

- **Point sur le conseil d'école**

Madame la Conseillère en charge de l'école, nous informe que pour la rentrée de septembre 2024-2025 il y aura 120 élèves sur 5 classes. Le nouveau directeur sera Monsieur DRUOTON David, directeur sur Précieux pendant 25ans.

Il y aura sur Soleymieux les classes du CE2 au CM2 réparties sur 2 classes avec comme instituteurs :

- Justine DRUTEL pour les CE2-CM1 ;
- David DRUOTON pour les CM1-CM2.

Tourisme

- Convention GR des hautes vallées

La FF Randonnée Loire a initié sur le territoire de Loire Forez Agglomération sept projets de GRP (Grande Randonnée de Pays) qui devraient voir le jour

prochainement. Pour que l'homologation du parcours puisse être entérinée par la FF Randonnée, il est nécessaire d'obtenir l'accord des communes et pour ce faire, la FF Randonnée Loire propose une convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage adaptée à la pratique de la randonnée non motorisée sur les chemins ruraux et voies communales.

Après lecture de la convention, vote favorable à l'unanimité des membres présents.
Pour : 10 + 1 pouvoir

Urbanisme

- **DPU maison BORY**

Monsieur le Maire présente le droit de préemption urbain que nous avons reçu en mairie pour la maison BORY.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour le refus de préempter
Pour : 10 + 1 pouvoir

Divers

- **Point portage des repas**

Madame la 1ere Adjointe aux finances, nous informe que le portage des repas géré par l'ADMR est en déficit de 18 000 €. Nous avons reçu le bilan 2023, nous avons cependant demandé des informations complémentaires sur ce bilan ; nous pourrions en reparler en conseil dès que ces chiffres seront plus clairs.

- **Tableau des permanences des élections du 30 juin et 7 juillet**

Dimanche 30 juin 2024		
8h00/10h00	un président	Julien RONZIER
	Assesseur	Serge LACOMBE
	Assesseur	Jean-Marc DUMAS
10h00/12h00	un président	Julien RONZIER
	Assesseur	Serge BAISSAT
	Assesseur	Sophie FAURE
12h00/14h00	un président	Annie DETHY
	Assesseur	Fred MONTET
	Assesseur	Mathieu POYET
14h00/16h00	un président	Julien RONZIER
	Assesseur	Manon POYET
	Assesseur	Annie DETHY
16h00/18h00	un président	Julien RONZIER
	Assesseur	Daniel SOUBEYRAND
	Assesseur	Christian QUATRESOUS

Dimanche 7 juillet 2024		
8h00/10h00	un président	Julien RONZIER
	Assesseur	Serge BAISSAT
	Assesseur	Sophie FAURE
10h00/12h00	un président	Julien RONZIER
	Assesseur	Serge LACOMBE
	Assesseur	Thérèse BOUTTE
12h00/14h00	un président	Annie DETHY
	Assesseur	Jean Luc MICHAUD GROS BENOIT
	Assesseur	Jean-Marc DUMAS
14h00/16h00	un président	Julien RONZIER
	Assesseur	Manon POYET
	Assesseur	Sophie FAURE
16h00/18h00	un président	Julien RONZIER
	Assesseur	Christian QUATRESOUS
	Assesseur	Daniel SOUBEYRAND

- Inauguration de la salle du Tilleul

L'inauguration de la salle aura lieu le 12 octobre 2024 à 10h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22h00.

Le Maire,
Julien RONZIER

Le Secrétaire de séance,
Manon POYET